

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU MERCREDI 28 JUIN 2023 À 19 h 00

Nombre de délégués : 129

Date de la convocation et
d'affichage : 22 juin 2023

Présents à la séance : 72

Compte-rendu de la séance :
29 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin à dix-neuf heures, le comité syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est rassemblé à la salle des Fêtes d'Hersin-Coupigny, sous la présidence de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 22 juin 2023.

Etaient présents : Le délégué de la commune d'Allouagne : M. HENNEBELLE ; Les délégués de la commune d'Auchel : M. BERRIER, Mmes DERLIQUE, KUBIAK, M. PETIT, Mme DUCROCQ, M. DUQUESNE ; Les délégués de la commune de Béthune : MM. GACQUERRE, GIBSON, BARRE, Mme BERTOUX, MM. CORDONNIER, PERRIN, Mme BERROYER, MM. JEVTOVIC, KWARTNIK, Mmes DESCAMPS, GOTTRAND, IMBERT, M. DEKEYSER, Mme BREUVART-PETITPAS ; Les délégués de la commune de Beuvry : Mme LEFEBVRE, M. FIGENWALD, Mme VANBERGUE, M. BEAUVOIS, Mme NAPINSKI, M. DELBARRE, Mme HAROUAT ; Les délégués de la commune de Chocques : M. MASSART, Mme TURBERT, M. BEUGIN ; Les délégués de la commune de Drouvin-le-Marais : M. GOLLIOT, Mme DECOURCELLE ; La déléguée de la commune d'Ecquedecques : Mme MULLET ; Les délégués de la commune d'Essars : MM. MALBRANQUE, MASSARD ; Le délégué de la commune de Festubert : M. DOUVRY ; Les délégués de la commune de Fouquereuil : MM. OGIEZ, BILLET ; Les déléguées de la commune de Fouquières-lez-Béthune : Mmes DUBY, WERSINGER ; Les délégués de la commune de Gonnehem : MM. DELORY, POIRE, ROUSSEL ; Les déléguées de la commune de Gosnay : Mmes CLEROT, BAUDRIN ; Les délégués de la commune d'Hersin-Coupigny : Mme SAUVAGE, MM. DESCAMPS, FONTAINE, Mme LECOMTE ; Le délégué de la commune d'Hesdigneul : M. LECOMTE ; Les délégués de la commune de Labourse : MM. PRUVOST, DISSAUX, ROUSSEY ; Les délégués de la commune de Lapugnoy : Mme VEREECQUE, M. DAILLES, Mme GOFFART ; Le délégué de la commune de Marles-les-Mines : M. BOBEK ; Les délégués de la commune de Nœux-les-Mines : M. SWITALSKI, Mmes ANTKOWIAK, BACLET ; Le délégué de la commune d'Oblinghem : M. CARPENTIER ; Les délégués de la commune de Saily-Labourse : MM. BELLAMY-FERAND, RATAJCZAK ; La déléguée de la commune de Servins : Mme DUCLOY ; Le délégué de la commune de Vaudricourt : M. JURCZYK ; Les délégués de la commune de Vendin-lez-Béthune : Mme MEYFROIDT, M. FLORCZYK ; Les délégués de la

commune de Verquigneul : M. CHRETIEN, Mme BASSOM ; Les
de Verquin : M. GROUX, Mme HERREMAN.

Ont donné pouvoir : Mme LOISEAU à M. PERRIN, M. SCALONE à M. JEVTOVIC, M. SOLHEID à M. CORDONNIER, Mme HARFAUX HAELEWYN à Mme BERROYER, Mme BEIGNIER à M. BARRE, Mme WACH à Mme VANBERGUE, M. BONNIERE à Mme MULLET, M. CARAMIAUX à Mme SAUVAGE, M. FAVIER à M. DESCAMPS, Mme POIRET à Mme LECOMPTE, M. DELANNOY à M. DAILLES, M. HERNU à M. CARPENTIER.

Se sont fait représenter : M. VIVIEN par M. DUQUESNE, Mme BOULART par Mme BREUVART-PETITPAS, M. ELAZOUZI par Mme IMBERT, M. BRIGE par M. DEKEYSER, Mme PHILIS par Mme GOTTRAND, M. BAUDET par Mme HAROUAT, M. WYNNE par Mme WERSINGER, M. VAAST par Mme BAUDRIN, M. SCAILLIEREZ par M. DISSAUX, M. COQUERELLE par M. ROUSSEY, Mme CARON par Mme GOFFART, M. CODRON par Mme HERREMAN.

Excusés : MM. VIVIEN, CARRE, BOY, Mme BLASZCZYK, Mmes BOULART, LOISEAU, MM. ELAZOUZI, BRIGE, SCALONE, Mmes CHOCHOI, PHILIS, M. SOLHEID, Mmes HARFAUX HAELEWYN, BEIGNIER, WACH, DENIS, M. BAUDET, Mme GIBON, M. BONNIERE, QUENIART, WYNNE, VAAST, CARAMIAUX, FAVIER, Mme POIRET, MM. JOMBART, BERTIER, GREVET, SCAILLIEREZ, COQUERELLE, DELANNOY, Mmes CARON, DELANNOY, M. MICHALSKI, Mme TOURSEL-DERUELLE, MM. COUVILLERS, MARCELLAK, BLONDEL, Mmes GODART, BUISINE, MM. TASSEZ, DELAHAYE, CODRON.

M. Maurice LECOMTE, délégué titulaire de la commune d'Hesdigneul, ayant été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président, ouvre la séance.

Comité Syndical du 28 juin 2023**E****Code ser****PBF****1-08 - PERSONNEL – TABLEAU DES EMPLOIS
PERMANENTS**

Il appartient à l'organe délibérant du SIVOM de la Communauté du Béthunois, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au bon fonctionnement des services.

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Après avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 8 juin 2023,

Après avis favorable de la Commission Administration Générale Planification et Finances en date du 19 juin 2023.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adapter le tableau des emplois pour permettre l'évolution de l'organisation du SIVOM et de ses compétences afin d'accompagner les projets, toujours mieux répondre aux attentes des communes et poursuivre son développement,

Monsieur le Président propose au comité syndical :

> Au titre des avancements de grade

La modification de 18 postes à compter du 1er septembre 2023.

> Pôle Solidarité-Santé, Services de Soins Infirmiers A Domicile

La modification d'1 poste du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux à temps complet.

> Pôle Solidarité-Santé, Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

La modification d'1 poste du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux à temps complet en 1 poste du cadre d'emplois des Agents sociaux territoriaux à temps complet.

> Pôle Solidarité-Santé, Résidences Autonomie

La création d'1 poste du cadre d'emplois des Agents sociaux territoriaux à temps non complet à compter du 1er juillet 2023.

La suppression d'1 poste du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux à compter du 1er novembre 2023.

> Pôle Solidarité-Santé, Résidences Autonomie et Service des EHPAD

La création d'1 poste du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux à temps complet à compter du 1er juillet 2023.

La suppression d'1 poste du cadre d'emplois de Techniciens paramédicaux territoriaux à compter du 1^{er} juillet 2023.

> Pôle Solidarité-Santé, Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie et Service des EHPAD

La modification d'1 poste du cadre d'emplois des Psychologues sociaux à compter du 1er septembre 2023.

> Pôle Solidarité-Santé, Service des EHPAD

La modification de 3 postes du cadre d'emplois des Agents sociaux territoriaux à temps complet en 3 postes à temps non complet à compter du 1er juillet 2023.

*La suppression d'1 poste du cadre d'emplois des Psychologues
juillet 2023.*

*L'ouverture au recrutement de contractuels du poste de "Responsable d'établissement
d'hébergement pour personnes âgées dépendantes" à compter du 1er juillet 2023.*

> Pôle Solidarité-Santé, Crématorium

*La création d'1 poste du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux à temps non
complet à compter du 1er novembre 2023.*

> Pôle Solidarité-Santé, Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie

*La suppression d'1 poste du cadre d'emplois des Psychologues sociaux à compter du 1^{er}
juillet 2023.*

> Pôle Services Techniques

*L'ouverture au recrutement de contractuels du poste de " Responsable adjoint des ST en
charge de l'aménagement urbain et rural" à compter du 1er juillet 2023.*

> Pôle Ressources Humaines

*La suppression d'1 poste du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux à temps complet à
compter du 1^{er} juillet 2023.*

> Pôle Enfance-Jeunesse, Service Petite Enfance

*La création d'1 poste sur les 2 cadres d'emplois des Puéricultrices territoriales et des
Infirmiers territoriaux en soins généraux, à temps non complet, à compter du 1^{er} juillet 2023.*

La modification d'1 poste pour l'ouverture au recrutement des contractuels.

> Pôle Restauration Collective

*La modification de 2 postes du cadre d'emplois d'Adjoint techniques territoriaux à temps non
complet en 2 postes à temps complet.*

*Dans le cadre de la réorganisation du pôle, la modification de 13 postes pour l'ouverture sur
tous les grades des cadres d'emplois et au recrutement des contractuels.*

*Dans le cadre de la réorganisation du pôle, la modification de 3 postes pour l'ouverture au
recrutement des contractuels.*

> Pôle Affaires financières, Commande Publique et Informatique

*La modification d'1 poste du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux à temps
complet à compter du 1^{er} juillet 2023.*

L'annexe jointe à la délibération détaille les modifications concrètes du tableau des emplois.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget des services concernés.

ADOPTÉ

Fait en séance les jours, mois et an que dessus

"Suivent les signatures"

Pour extrait conforme



Signé par : Pierre

Emmanuel

GIBSON

Date : 29/06/2023

Qualité : Président